

PROCES VERBAL TENANT LIEU DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL DU 17 novembre 2023.

Présents élus : Pascal TORRION, Maire, Valérie BELISSANT 1^{ère} adjointe, Frédéric CUSIN, Jean-Jacques FEVRE (en Visio), Michèle BETTWY, Paulo BRIGIDA et Valérie LENTZ

Présents administrés : René Bettwy, Mme et M. Mathieu

La séance commence à 19h15.

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant tous les conseillers pour leur présence.

ORDRE DU JOUR

1/ Désignation du secrétaire de séance :

Valérie LENTZ est désignée secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 septembre 2023.

Le document est approuvé sans réserve, à l'unanimité des présents.

3/ Modification de l'ordre du jour :

Le maire souhaite rajouter une demande concernant les amis de Premillieu et la location de la salle des fêtes, approuvé sans réserve à l'unanimité des présents.

4/ Délibération 2023-015 nomination de la 2^{nde} adjointe

M. Le maire propose à l'ensemble du conseil Mme Michèle Bettwy pour le poste de 2^{nde} adjointe. Un tour de table est fait pour permettre aux autres conseillers de proposer leur candidature.

Aucun autre candidat se présente pour le poste.

Après avoir procédé au vote à main levée, Mme Michèle Bettwy est élue à l'unanimité.

5/ Délibération 2023-016 membres des commissions

À la suite des démissions de nos conseillers arrivées successivement, M. Le maire souhaite remettre à jour les participants des commissions et comités consultatifs. Ci-joint le tableau mis à jour.

6/ Délibération 2023-017 l'état d'assiette de l'ONF de 2024

L'ONF a présenté la programmation des coupes de 2024.

Après concertation le conseil vote à l'unanimité la demande.

7/ Délibération 2023-018 rémunération de l'agent recenseur

Une campagne de recensement sera faite en janvier 2024, Mme Jannucci s'est portée volontaire. M. le maire propose une rémunération forfaitaire de 250€ pour la tâche qui lui incombe. Après concertation le conseil vote à l'unanimité la demande.

8/ Délibération 2023-019 dispositif du conseiller numérique

HBA propose une nouvelle convention pour le conseiller numérique.

Le montant annuel à payer par la commune est de 250€.

Les inscriptions sont ouvertes pour toutes personnes souhaitant en profiter. (Document joint)

Après concertation le conseil vote à l'unanimité la demande.

9/ Révision du Plan Communal de Sauvegarde

M. Le maire demande une modification et mise à jour du PCS.

Les modifications sont sur le document consultable en mairie.

Questions diverses :

- Les amis de Prémillieu ont fait une demande de mise à disposition de la salle communale la Fruitière gratuitement pour les associations. Un débat a lieu au sein du conseil.
Une proposition est sortie des débats : La gratuité pour 2 manifestations et pour d'autres réservations la mairie s'engage à regarder au cas par cas les demandes.
Ce point sera remis au prochain conseil pour prendre une délibération.
- La réévaluation des tarifs de la Fruitière.
Suite aux augmentations tarifaires des énergies, la commune est contrainte d'augmenter ses tarifs. Ils seront augmentés de 10% à partir du 01 janvier 2024 sur l'ensemble des réservations pour l'année 2024(voir doc joint).
Les personnes ayant réservées avant le 17 novembre bénéficieront de l'ancien tarif.
Le site internet sera remis à jour avec les nouveaux tarifs.
- La proposition d'un Comité d'Action Sociale sera reportée à l'ordre du jour du prochain conseil dans l'attente d'informations plus précises sur sa mise en place.
- L'ensemble des conseillers ont pris connaissance du rapport d'activité d'HBA de 2022.
- Sécurité de la forêt.
En partenariat avec l'ONF et HBA des points rencontre secours dans la forêt seront mis en place par le biais de panneaux. Gratuitement, le conseil approuve cette demande.
- Achat d'un nouvel ordinateur portable.
Le devis présenté manquant d'informations sur le sujet adapté à la mairie le sujet sera vu prochainement.

La séance est levée à 20h30

Prémillieu le 17/11/2023

Le Maire
Pascal TORRION



La Secrétaire de séance
Valérie LENTZ

